

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 15 mars 2019

### **Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Sandrine PALEO, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Stéphane SCHORI (LAIRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

### **Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY)

### **Pouvoirs :**

Mmes MM Stéphane REMY à Christian GAUSSIN / Marie-Odile NOWINSKI à Michel CLAUDEL / Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Gérard CLEMENT / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

### **Assistaient à la séance :**

MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY)

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00.

### ◆ **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2019**

*Le Président* présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 31 janvier 2019

Les conseillers communautaires à la majorité (2 abstentions : Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Arrivée de *Josette LOCH* à 18h07.

### ◆ **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Le Président Fernand BURKHALTER* présente le compte de gestion du percepteur. *Le vice-président*, délégué aux finances *Michel CLAUDEL* présente le compte administratif.

Arrivée de *Jean-Denis PERRET-GENTIL* à 18h12.

Arrivée de *Dominique CHAUDEY* et *Martine PEQUIGNOT* à 18h17.

*Gilles LAZAR* observe que c'est la 1<sup>ère</sup> fois que la CCPH atteint un tel déficit, il trouve cela inquiétant. Il expose que cette année la CCPH peut effectivement utiliser l'excédent de fonctionnement mais elle ne pourra pas le faire ad vitam aeternam. Cette situation extrêmement préoccupante amène à se poser la question sur les financements de la CCPH et également sur ce qui a été fait ces dernières années au sein de la CCPH.

*Fernand BURKHALTER* pense que les comptes de la CCPH sont excellemment tenus et il remercie à ce titre tous les services de la CCPH ainsi que le Directeur. Il expose qu'effectivement si une situation déficitaire

apparaît c'est que la CCPH a une gestion financière raisonnable dans la mesure où la CCPH est très peu endettée comparée à d'autres. Mais l'emprunt est récent et la CCPH a aussi beaucoup investi, elle a notamment fait face au Haut-Débit que tout le monde réclame avec une participation communale ce qui est remarquable. La CCPH est également encouragée et soutenue par la CAF, c'est un soutien fort. Les modalités de gestion de la CCPH sont extrêmement vertueuses dans la mesure où ont été provisionnées des charges de fonctionnement pour les deux prochaines années. La CCPH a un peu anticipé, ce qui alourdit un peu ce déficit, cette provision de près de 600 000 € pour 2 voire 2,5 exercices permettra de faire face à des charges supplémentaires.

Il félicite à nouveau les services et rappelle qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir, les comptes sont dans le vrai et de plus les recettes de fonctionnement sont très élevées, il s'agit des recettes de restauration scolaire, du périscolaire ou de l'école de musique. On peut voir toute la qualité et le rayonnement des services proposés. Il rappelle aussi qu'Héricourt est la seule ville en Haute-Saône à posséder une Cuisine Centrale en gestion directe et en production en liaison chaude. Quelle ville de 10 000 à 20 000 habitants peut s'enorgueillir d'avoir de si belles structures culturelles telles que la Médiathèque et l'École de musique ou de si belles structures sportives tels que le bassin d'apprentissage et le nouveau gymnase du Champ de Foire ? C'est ce qui fait la qualité de vie à Héricourt.

*Gérard CLEMENT* fait remarquer que la section de fonctionnement se clôture avec un excédent de 202 000 €, 600 000 € de provision, ce qui représente 800 000 € ; si à ces 800 000 € sont ajoutés les 965 000 € qui ont été versés à HSN pour la mise en place du Haut-Débit, il y aurait environ 1,6 millions d'euros en excédent de fonctionnement.

*Le Président* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2018 du Budget Principal :

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre : Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET, 3 abstentions : Gilles LAZAR, Sandrine PALEO et Blaise-Samuel BECKER) **ADOpte** le compte de gestion 2018 du Budget Principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 684 772.15 €
	Section d'investissement :	3 903 382.67 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	7 984 775.31 €
	Section d'investissement :	2 221 678.93 €

*Le Président* quitte la séance et passe la parole à *Jean-Jacques SOMBSTHAY*.

*Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre : Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET, 3 abstentions : Gilles LAZAR, Sandrine PALEO et Blaise-Samuel BECKER) **ADOpte** le compte administratif 2018 du budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 684 772.15 €
	Section d'investissement :	3 903 832.67 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	7 984 775.31 €
	Section d'investissement :	2 221 678.93 €

Le Président revient dans la salle.

#### ◆ AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Le vice-président, délégué aux finances Michel CLAUDEL explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2018
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à la majorité (2 votes contre : Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET, 3 abstentions : Gilles LAZAR, Sandrine PALEO et Blaise-Samuel BECKER) DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 610 998,98 €	- 699 996,84 €	911 002,14 €
Investissement	974 012,29 €	- 1 682 153,74 €	- 708 141,45 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 1 524 023,86 € et en recettes pour 2 283 662,00 € ; ils se soldent par un excédent de financement de 759 638,14 €.

#### AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement à affecter en 2019 : Excédent
Solde d'Investissement
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : capacité de financement
Capacité de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)
<b>AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits</b>
1. Affectation au R/1068
2. Report en fonctionnement au R/002
3. Report en investissement au D/001

#### ◆ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Le Président Fernand BURKHALTER présente le compte de gestion du percepueur. Le Vice-président, délégué aux finances Michel CLAUDEL présente le compte administratif 2018 du budget annexe ordures ménagères.

Jean VALLEY expose que depuis 2012 les reversements de Citéo étaient de 85 700 € avec un pic en 2017 à 151 300 €, et en 2018 qu'ils étaient d'environ 130 000 €. Ce sont donc les recettes filières qui sont reversées à

la CCPH d'où l'intérêt de bien trier. Ce que la CCPH perçoit est défini par la quantité et la qualité du tri, plus on trie, et plus on est récompensé.

*Jacques ABRY* se dit plus pondéré sur la conclusion affichée où il est dit que les résultats d'exercice sont particulièrement bons. Il explique que la CCPH a un déficit de fonctionnement de 187 000 €, et il ne reste que 157 000 € de réserve. La CCPH est obligée d'équilibrer la session de fonctionnement avec les recettes des usagers, à cet effet il pense qu'il faut être prudent car la réserve commence à s'amoinrir et il ne sera pas possible de continuer indéfiniment à ne pas augmenter les tarifs.

*Fernand BURKHALTER* remercie *Jacques ABRY* pour cette observation, mais précise que cette analyse n'est pas dans le vrai. Il précise qu'une provision de 447 000 € est constituée. Le Président se dit serein pour plusieurs années concernant ce budget comme par le passé.

*Jacques ABRY* explique qu'il est d'accord avec le Président concernant le raisonnement sur l'investissement notamment l'achat d'une benne mais il émet des réserves sur le service lui-même car la section de fonctionnement doit être équilibrée.

*Le Président* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2018 du budget annexe ordures ménagères :

Le Conseil communautaire à la majorité (5 abstentions : Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER et Sandrine PALEO) **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 969 082.74 €
	Section d'investissement :	148 827.72 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 781 734.44 €
	Section d'investissement :	192 244.96 €

*Le Président* quitte la séance et passe la parole à *Jean-Jacques SOMBSTHAY*.

*Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2018 du budget annexe ordures ménagères de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à la majorité (5 abstentions : Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER et Sandrine PALEO) **ADOpte** le compte administratif 2018 du budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 969 082.74 €
	Section d'investissement :	148 827.72 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 781 734.44 €
	Section d'investissement :	192 244.96 €

*Le Président* revient dans la salle.

#### ◆ AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE OM

Le vice-président délégué aux finances *Michel CLAUDEL* explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à la majorité (5 abstentions : Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER et Sandrine PALEO) DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	344 397.34 €	-187 348.30 €	157 049,04 €
Investissement	111 258.74 €	43 417.24 €	154 675.98 €

Pour l'affectation des résultats il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM
Résultat de fonctionnement à affecter en 2019 : Excédent
Solde d'investissement : Excédent d'investissement
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses) : besoin de financement
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits
1. Affectation au R/1068
2. Report en fonctionnement au R/002
3. Report en investissement au R/001

#### ◆ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE TAD

Le Président *Fernand BURKHALTER* présente le compte de gestion du percepteur. Le Vice-président, délégué aux finances *Michel CLAUDEL* présente le compte administratif 2018 du budget annexe Transport à la demande.

Arrivée de *Christophe GODARD* à 18h37.

*Jean-Jacques SOMBSTHAY* constate qu'il y a un tassement de l'activité qui se traduit dans les chiffres de prise en charge et qu'il y a naturellement une répercussion sur le coût du marché. Il expose que le service Hériva dispose d'une certaine stabilisation après 9 ans de fonctionnement, sachant qu'il n'a pas été fait de relance de communication. Il est à noter que le service a intégré 3 nouvelles communes et que cela n'a pas fait exploser le service. Ceci étant 2019 va être sur une année de transition avec une évolution significative de ce service transport et de mobilité sur la CCPH.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2018 du budget annexe Transport à la demande (TAD).

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions: Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) ADOPTE le compte de gestion 2018 du budget annexe TAD.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	152 990.20 €
	Section d'investissement :	4 197.00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	151 810.20 €
	Section d'investissement :	2 510.18 €

*Le Président* quitte la séance et passe la parole à *Jean-Jacques SOMBSTHAY*.

*Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2018 du budget annexe Transport à la demande (TAD) de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions: Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) ADOPTE compte administratif 2018 du budget annexe TAD.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	152 990.20 €
	Section d'investissement :	4 197.00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	151 810.20 €
	Section d'investissement :	2 510.18 €

*Le Président* revient dans la salle.

#### ◆ **BUDGET ANNEXE TAD : AFFECTATION DES RESULTATS**

Arrivée de *Sophie SEYRIG*.

*Le vice-président* délégué aux finances *Michel CLAUDEL* explique que l'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions: Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 180,00 €	-1 180,00 €	0 €
Investissement	+ 15 317,46 €	-1 686,82 €	13 630,64 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 204 €, soit un besoin de financement de 204 €.

**AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET  
TRANSPORT**

Résultat de fonctionnement à affecter en 2019
Solde d'investissement (excédent)
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)
<b>AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits</b>
1. Affectation au R/1068
2. Report en fonctionnement au R/002
3. Report en investissement au R/001

**◆ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
BUDGET ANNEXE CAPC**

*Le Président Fernand BURKHALTER* présente le compte de gestion du percepteur. *Le Vice-président*, délégué aux finances *Michel CLAUDEL* présente le compte administratif 2018 du budget annexe CAPC.

Pas d'observation.

*Le Président* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2018 du budget annexe ordures ménagères :

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions: Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe CAPC.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	117 336.84 €
	Section d'investissement :	77 041.12 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	128 966.00 €
	Section d'investissement :	75 325.33 €

*Le Président* quitte la séance et passe la parole à *Jean-Jacques SOMBSTHAY*.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président *Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2018 du budget annexe Transport à la demande (TAD) de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions: Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) **ADOpte** le compte administratif 2018 du budget annexe CAPC.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	117 336.84 €
	Section d'investissement :	77 041.12 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	128 966.00 €
	Section d'investissement :	75 325.33 €

*Le Président* revient dans la salle.

## ◆ AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE CAPC

Le Président *Fernand BURKHALTER* explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions : Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 9 236,30 €	+ 11 629,16 €	20 865,46 €
Investissement	+ 101 448,91 €	- 1 715,79 €	99 733,12 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 20 568,32 €, soit un besoin de financement de 20 568,32 €.

### AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC

Résultat de fonctionnement à affecter en 2018 (Excédent)
Solde d'Investissement (Excédent)
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)
<b>AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits</b>
1 Affectation au R/1068
2. Report en fonctionnement au R/002
3. Report en investissement au R/001

## ◆ ADOPTION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

*Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015*

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une formalité obligatoire pour toutes les communes et structures intercommunales comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus. Le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget prévisionnel. Ce débat constitue, selon une jurisprudence constante, une formalité substantielle de la procédure budgétaire et doit donner lieu à une délibération et à un vote.

Après une présentation générale de la Communauté de Communes, une présentation de l'évolution des effectifs de la Communauté de Communes et un rappel du contexte économique et territorial, le Président expose les orientations générales du budget 2019. Celles-ci se construisent dans la continuité des objectifs retenus pour la période 2014-2020 : accroître le rayonnement de la CCPH et affirmer son rôle de pôle économique, poursuivre l'aménagement raisonné du territoire. Ces objectifs déclinés en plusieurs axes se traduiront pour partie par des inscriptions budgétaires. Après une présentation du programme pluri-annuel d'investissement jusqu'en 2021, des concours financiers entre la CCPH et les communes, les orientations 2019 ont été déclinées par domaines d'intervention.



Le Débat a mis en exergue qu'un nouveau pacte fiscal et financier est nécessaire notamment pour sécuriser le FPIC du bloc communal.

A l'issue du ROB, plusieurs propositions ont été déclinées afin de préparer la construction des budgets 2019 :

- appeler la participation des communes sur 2019 (hors Belverne, Châlonvillars, Bussurel et Vyans le Val) pour financer la dernière année du Très Haut débit,
- substituer la fiscalité ménage à la taxe Gémapi à hauteur de 45 000 €.
- lever la Taxe d'Habitation au juste besoin afin de :
  - ❖ Faire face aux besoins de fonctionnement liés aux nouveaux équipements,
  - ❖ Sécuriser nos dotations (FPIC et DGF),
- lever le versement transport,
- maintenir le taux de CFE
- créer un Budget Annexe Zac des Guinnottes
- mettre à jour notre prospective budgétaire pour dégager nos besoins en CAF sur la période 2018-2021,
- réaliser le schéma de mutualisation des services,
- garantir le haut niveau de services à la population.

**Et en ce qui concerne les budgets annexes :**

- maintenir le niveau de service du TAD et la même tarification,
- confirmer la stabilisation des tarifs des OM et de poursuivre notre politique en matière de tri sélectif,
- poursuivre la gestion du Centre d'affaires pour un taux d'occupation optimum.

*Fernand BURKHALTER* remercie le Directeur pour la rédaction de ce DOB qui est tout à fait clair et limpide. Il observe concernant le FPIC que bien qu'il soit prématuré d'aborder les éléments financiers, il ne faudra cependant pas rater la marche lorsqu'il sera temps de prendre les décisions qui s'imposent.

*Gérard CLEMENT* remercie les différents services qui ont travaillé quant à l'élaboration du DOB. Il insiste concernant le FPIC qui représente une grosse perte pour la CCPH, mais qui est également une grosse perte pour les communes dont les ressources vont encore être impactées.

*Jean-François NARDIN* regrette cette 2<sup>nd</sup>e erreur du cabinet d'audit KPMG lesquelles ont des répercussions importantes.

*Fernand BURKHALTER* précise qu'il ne souhaite pas incriminer le cabinet KPMG. Concernant la Gemapi la CCPH avait tous les éléments en sa possession mais elle n'a pas su prendre les risques. Il ajoute qu'une augmentation d'impôt c'est toujours compliqué et la CCPH essaie de limiter au maximum l'effort fiscal, mais en l'espèce il est insuffisant. Cela rend la CCPH « out » dans sa politique alors que l'effort fiscal d'Héricourt est assez important et génère le FPIC, il y a donc une problématique. La perte du FPIC soit 500 000 € de ressources est douloureuse, mais la CCPH « ne mourra pas » si elle le perd. Il dit qu'il faut tout de même essayer d'éviter cela en faisant des propositions et qu'il faut que chacun fasse un effort, même si ce n'est pas évident.

*Michel CLAUDEL* remarque que le FPIC n'est pas facile à appréhender car au moment où la décision doit être prise, les éléments n'ont pas encore été communiqués à la Collectivité. Ces chiffres n'arrivent qu'en mai alors que la CCPH doit prendre une décision d'orientation pour le budget au mois d'avril.

*Fernand BURKHALTER* regrette d'avoir voté la Gemapi même si en définitive le résultat est le même pour le contribuable. Il précise que la GEMAPI n'a pas été renouvelée et sera désormais incluse directement dans le budget, ce qui représente un gain de 40 000 €.

*Gilles LAZAR* félicite également les services pour la rédaction du DOB. Il expose que : « l'agrafage n'est pas pratique pour la lecture, et il espère pour les prochaines années que ce document pourra parvenir aux conseillers communautaires en format numérique. Il souhaite revenir dessus car il trouve que l'exposé de la 1ère partie a été un peu rapide. La 1ère partie concerne un document de politique économique et financière et La 2ème partie porte sur les conséquences de ces politiques et les décisions.

Sur la 1ère partie, à entendre le développement sur le cadre européen et national, il voit que la CCPH s'est fait un nouvel ami : le porte-parole du gouvernement qui a « refilé » à la CCPH son discours clé en main. Tout y est : les 3 % de déficit, la baisse du pouvoir d'achat dû à l'inflation, les mesures sociales en faveur des gilets jaunes, le CICE pour lutter contre le chômage. Toutes ces considérations n'ont sans doute pas grand-chose à voir directement avec le DOB, mais elles ont au moins le mérite de montrer clairement quelle parole est portée. Finalement, que ce soit le journal des Echos ou le cabinet KPMG qui soit l'auteur de cette introduction, le résultat est le même, c'est un plaidoyer sans la moindre nuance pour la politique de Macron, celui qui découvre après un an et demi de mandat que les collectivités existent et que les élus locaux ont un rôle à jouer.

La 2ème partie concerne notre territoire mais dont les choix sont nécessairement impactés par la décision nationale et européenne ce qui pose d'ailleurs la question de l'autonomie des collectivités locales. En page 28 est évoquée la baisse des concours publics avec une perte cumulée de plus de 1,3 millions d'euros autrement appelé : redressement des finances publiques, comme si les collectivités territoriales étaient responsables du déficit des finances publiques. La baisse et la fin du FPIC programmé met la collectivité en grande difficulté, c'est la fin des politiques d'aubaine que le gouvernement a favorisé avec le transfert des compétences communales vers la CCPH et une fois de plus on se tourne vers le contribuable en activant le levier fiscal, c'est devenu le seul moyen de garantir les dotations fiscales, c'est un comble.

Il souhaite revenir sur un propos « sublime » du DOB selon lequel « Notre coefficient d'effort fiscal est tout prêt du seuil à atteindre, les scénari doivent tendre à améliorer l'effort fiscal par une augmentation incontournable des ménages, donc de l'impôt sur les ménages. » En général lorsqu'un élu local propose d'augmenter la pression fiscale, il le fait à contrecœur parce qu'il est contraint, il en est désolé, mais il expose que *Fernand BURKHALTER* est le seul élu qu'il connaisse dont l'objectif déclaré est d'augmenter l'impôt sur les ménages. Il dit que le Président a effectivement intériorisé au plus haut degré la politique d'étranglement gouvernementale des collectivités locales et des transferts de charge. À la page 32 est annoncé pour 2018 un déficit de fonctionnement de 700 000 €, soit presque 10 % du budget de fonctionnement et l'absence sans doute volontairement de présentation des recettes globales attendues en fonctionnement et des prévisions globales de dépenses pour 2019, ce qui devrait être l'objet de débat, paraît fort inquiétant. Qu'en sera-t-il en 2020 ? Bien entendu l'adhésion à HSN est une nécessité mais le fait d'avoir commis l'erreur d'avoir perdu du temps en se tournant dans un 1er temps vers l'Aire Urbaine oblige la CCPH à payer en une seule fois 5 annuités, alors que cela aurait pu être étalé sur plusieurs exercices. Concernant les orientations générales page 35, il est dubitatif sur l'émergence d'un complexe culturel sur la commune d'Echenans s/mt Vaudois. À cet effet l'Aire Urbaine n'a pas besoin d'un multiplexe supplémentaire. Si l'on doit prendre sa

voiture pour aller au cinéma lorsque l'on habite Héricourt, on peut directement se rendre à Belfort ou à Montbéliard. Stop à l'étalement urbain, stop, les jeunes qui vont défiler demain dans les rues le disent, stop à l'étalement urbain. Certes, notre Communauté de Communes doit pouvoir avoir un cinéma sur le territoire mais pas selon ces critères. Il faut recentrer ce cinéma sur Héricourt et lui donner une dimension plus modeste, à l'instar de ce qu'il se fait à Lure. En outre, mettre dans les orientations budgétaires des réceptions de travaux d'équipements déjà réalisés, c'est au mieux une plaisanterie, au pire une tromperie. De la même façon, évoquer ici l'extension de la Maison de santé, est tout à fait erroné. Une fois de plus, il expose qu'il est le gérant de la Maison de santé et qu'il n'y a aucun projet d'extension de la Maison de Santé. Au contraire, il y a 3 cellules de santé qui vont être libérées, il n'y a donc aucun projet d'extension et l'ARS n'est pas au courant. Il s'agit d'une opération immobilière indépendante qu'il ne porte pas en tant que gérant au sein de la Maison de santé, il n'y aura donc pas d'extension et il n'y aura pas de plateau technique. Les 80 000 € que la CCPH injecte dans ce projet immobilier, n'est autre qu'une création de 3 bureaux, et ces bureaux vont se libérer dans la Maison de santé. Si quelque chose se crée en face et n'a rien à voir avec la Maison de santé, celle-ci sera mise en difficulté. Il faut arrêter de dire qu'il y a une extension, il n'y a pas de projet.

Concernant l'Habitat il n'y a rien de nouveau, ce sont des projets qui sont simplement en cours, pour les transports la CCPH est encore loin du compte concernant un service unifié Belfort-Montbéliard.

Concernant la fiscalité ont été présentés des scénari notamment avec une augmentation de la fiscalité sur la taxe d'habitation de 7,5 % afin de conserver le FPIC en prélevant la même somme dans les poches du contribuable. Il expose que la CCPH a fait le choix de « siffler » la taxe d'habitation, on est loin des préoccupations de ceux à qui on avait promis sa suppression, car on réinstaure la taxe d'habitation, certes a été annoncé que 80 % des Français ne paieraient plus de TH, mais si la CCPH remet un pourcentage cette diminution annoncée n'aura pas lieu ; donc ceux qui pensaient être exempts de payer la TH vont devoir la payer. Par ce choix, est saboté une des rarissimes mesures du Gouvernement en faveur du pouvoir achat.

Il expose que la CCPH ne souhaite pas demander aux entreprises de partager l'effort en augmentant aussi la CFE sous prétexte de la mise en place d'un versement transport. C'est bien sûr la philosophie de KPMG qui a souvent trompé la CCPH. Or il s'agit d'une erreur, cela n'a rien à voir le versement transport n'est pas un impôt ni une taxe, il s'agit d'une cotisation sur le chiffre d'affaires permettant aux salariés de se rendre dans leur entreprise. Aussi les entreprises ont bénéficié du CICE.

En conclusion, pendant des années depuis le gouvernement Sarkozy, tous les gouvernements successifs ont décidé de pressurer les collectivités locales. Quelques mesures incitatives ont permis de « limiter la casse » pendant un temps pour ceux qui ont joué les bons élèves et se sont inscrits dans la politique gouvernementale. La CCPH a profité de quelques années d'aubaine en concentrant les compétences au détriment de l'autonomie des communes, mais la CCPH est arrivée à la fin de l'exercice avec des résultats calamiteux avoisinant un déficit de près de 10 % du fonctionnement. Les années qui viennent s'annoncent sombres, et l'augmentation de 7,5 % de la taxe d'habitation qui est préconisée dans le DOB marque la fin du mandat de *Fernand BURKHALTER*. »

*Fernand BURKHALTER* précise qu'il ne commentera pas ce propos tant il contient d'inepties. Il souligne que ce propos est une proposition affirmative qui ne démontre rien. Il observe que la politique de la CCPH est bonne, et qu'elle a permis la mise en place de beaucoup de services sur la CCPH & la ville d'Héricourt. Il est clair que l'État a demandé un effort et que la CCPH a été assez adroite pour éviter une baisse drastique des concours.

Il rappelle que le rendement de la fiscalité intercommunale reste modeste, il faut savoir garder les proportions exactes et la contribution de chacun reste modique. *Le Président* expose qu'il partage la philosophie de l'État sur la contribution au redressement des finances publiques, car si l'État n'était pas en ce point endetté, les salariés bénéficieraient sûrement plus de pouvoir d'achat. L'endettement de l'État pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages. Grâce à l'action précédente et l'action d'aujourd'hui il y a une certaine continuité, et cette action porte ses fruits. Il trouve que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt présente un bon DOB et un bon budget qui traduisent sa dynamique. De plus, elle a des politiques de contractualisation avec la Région et le Département qui sont tout à fait positives. Il expose qu'en dotation de l'État la CCPH n'a pas perdu un centime mais a plutôt augmenté, l'Etat se montrant solidaire. Il termine son propos en rappelant que l'heure n'est pas encore à campagne électorale bien qu'on le sente déjà.

*Jean-Denis PERRET-GENTIL* note que les travaux pour la plate-forme sont de 1,5 millions d'euros à la charge de la collectivité, il souhaite savoir combien d'argent a versé l'investisseur.

*Fernand BURKHALTER* répond que l'investisseur s'est engagé à investir 8 millions d'euros.

*Jean-Denis PERRET-GENTIL* ne pense pas que le cinéma soit un élément culturel.

*Fernand BURKHALTER* donne des éléments parus dans un article de presse où est exposé que plusieurs villes du sud de la France en ont fait un élément de leur politique culturelle constatant que dans leurs communes il y avait une baisse du niveau culturel, y compris dans les écoles. Ce sera un outil de promotion des arts cinématographiques dans les écoles. Il y aura une contrepartie contre cet effort qui n'est pas fait en vain, il y aura des tarifs spéciaux voire une gratuité pour les écoles comme il l'a convenu avec l'investisseur. Le Président estime le potentiel d'entrées annuelles à 300 000. Il espère que ce projet verra le jour.

*Anne-Marie BOUCHE* suggère de bien vouloir rester en Haute-Saône ce qui est déjà bien. Elle expose que l'on ne peut pas comparer une région et une autre.

*Jean-Denis PERRET-GENTIL* expose que c'est de l'argent public qui sera dépensé et que la CCPH est capable de mettre 1,5 millions d'€ dans ce projet alors qu'il faut penser à la Gemapi, à la gestion des problèmes d'inondations et bien d'autres choses encore.

*Fernand BURKHALTER* expose que le cinéma est un élément culturel fondamental et que cet argent sera utilisé à bon escient pour la culture de nos enfants.

*Jean-Denis PERRET-GENTIL* souhaite un effort aussi important pour les difficultés rencontrées en matière de Gemapi que pour la culture à travers le cinéma. Il estime qu'il faut faire un effort par rapport à cela, et il ne voit rien en ce sens dans le document présenté. Il pense qu'il y a des besoins ailleurs sur lesquels il faut travailler.

*Jacques ABRY* partage les propos du Président en réponse à Gilles LAZAR. Concernant le PLUI, il doute fortement au vu de l'état d'avancement actuel ainsi que de la procédure à suivre qu'il soit opérationnel au 01/01/2020. Cela aura comme conséquence pour les communes en POS de repasser en RNU. Il approuve globalement le DOB, il approuve principalement l'importance du programme de développement économique car celui-ci conditionne l'évolution de l'emploi et il permet également un retour des ressources fiscales, ce qui est fondamental.

Il y a cependant un point qui le tracasse concernant l'opération de redynamisation du centre-ville par le FISAC en vue de développer le commerce local. Actuellement les activités de service prennent le pas sur les commerces en centre-ville, il trouve donc incohérent de resituer les services publics au centre-ville, il pense qu'il faut privilégier au centre-ville les commerces et non les services, d'autant plus que la recentralisation des services publics en ville va mobiliser des investissements importants qui pourraient avoir un meilleur usage dans d'autres domaines.

*Gérard CLEMENT* précise que la 1ère partie du DOB n'est pas un plaidoyer pour le gouvernement, mais qu'il s'agit simplement d'une description de l'environnement économique actuel. Il expose que la contribution de redressement des finances publiques est rendue nécessaire car cela fait 35 ans que les gouvernements n'ont pas fait de budget équilibré.

*Michel CLAUDEL* revient sur le DOB qu'il trouve remarquable. Concernant le Haut-débit il rappelle qu'il y a 10 ans, la CCPH était très en avance avec l'Aire Urbaine, or les choses ont légèrement sombré et la CCPH a perdu un peu de temps. Il relativise toutefois ce temps perdu et conseille à ce titre d'aller comparer dans les Vosges Saônoises profondes les installations rudimentaires qui sont mises en place. Il faut donc modérer ce qui est appelé retard concernant le haut-débit au sein de la CCPH.

*Michel CLAUDEL* ne souhaite pas que ces débats d'orientations budgétaires soient déjà de la démagogie liée aux prochaines élections de 2020. Il souhaite que le DOB soit un débat sain. Il souhaite rappeler que tous les Maires des petites communes sont ici pour parler de la CCPH et ne sont pas là pour parler de la ville d'Héricourt. Il se dit choqué par les doigts levés systématiques en Conseil Communautaire lorsqu'il s'agit de parler du budget, il trouve cela irrespectueux vis-à-vis des personnes qui travaillent rudement sur ces dossiers. Il regrette la critique facile et le retour sur le passé avec des « si on avait su on aurait fait mieux ». Il invite les détracteurs à venir se mettre au travail.

*Anne-Marie BOUCHE* rappelle que c'est son droit de voter contre et que la France est une démocratie.

*Alain BERNAUDAT* rappelle que la commune d'Aibre faisait partie de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt où il y avait l'espoir d'avoir le Haut-Débit or cela a traîné en longueur et ils ont investi 150 000 € pour rien. Il tient à cet effet à remercier haut et fort la CCPH car Aibre sera desservie fin 2020 en haut-débit

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre : Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER et Sandrine PALEO, 3 abstentions : Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE et Jean-Denis PERRET-GENTIL) ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, APPROUVE les orientations proposées, DIT que le ROB est à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d' Héricourt.

Départ de Luc BOULLE et Jean VALLEY à 19h50.

#### ◆ PRESENTATION DU SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU PAYS D'HERICOURT : SLAN 2.0

*Jean-François NARDIN* expose que suite à l'adhésion courant 2018 à Haute Saône Numérique, le Syndicat numérique a pu intégrer l'aménagement numérique du Pays d'Héricourt dans son Schéma de déploiement départemental dans le même calendrier que pour les autres territoires à 3 mois près.

Lors de la réunion d'échanges avec Monsieur le Président de HSN et son Directeur, qui s'est tenue le 28 Février en présence des élus communautaires, le SLAN de la CCPH a été présenté. Celui-ci est joint en annexe du présent rapport.

**Il faut retenir les éléments suivants :**

- ❖ Le NRO à partir duquel sera déployé le réseau FTTH sera réceptionné le 15 Juillet 2019
- ❖ Le FTTH sera réalisé fin 2020 donc 3 mois seulement après les autres EPCI
- ❖ 3 Plaques FTTH vont irriguer le Territoire :
  - Plaque 13 : 2 897 prises : Brevilliers – Héricourt – Echenans – Mandrevillars
  - Plaque 14 : 2 673 prises : Vyans le Val – Héricourt
  - Plaque 15 : 2 862 prises : Champey – Coisevaux – Frahier – Héricourt – Luze – Tavey – Trémoins – Verlans
- ❖ 22 SRO seront installés sur 9 communes
- ❖ 16 communes auront donc 100% de prises FTTH fin 2020 : Brevilliers – Chagey – Champey – Coisevaux – Couthenans – Echenans – Héricourt Tavey – Luze – Mandrevillars – Trémoins – Verlans – Vyans le Val – Aibre – Laire – Le Vernoy soit 93,12% des foyers avec accès au THD et 98,08% au triple Play soit un des meilleurs taux de couverture de la Haute Saône
- ❖ 2 PRM seront créés en 2019 à Etobon et Villers sur Saulnot
- ❖ Une offre satellite est proposée pour les foyers ne recevant pas 8 mégabits
- ❖ 2025 : 100 % des foyers auront la fibre au domicile (Phase 3 de déploiement 2021-2025)

**NRO : Nœud de Raccordement Optique**

**SRO : Sous Répartiteur Optique**

**FTTH : Fiber To The Home (Fibre à l'habitant)**

**PRM : Point de Raccordement Mutualisé**

**THD : Très Haut Débit**

*Fernand BURKHALTER* expose qu'il faut se féliciter que le Département soit à la pointe du développement de la fibre à domicile ce qui n'est pas le cas de tous les départements du territoire. Il rappelle qu'aucun retard sur les zones n'a été pris puisque 16 communes seront immédiatement avant 2020 couvertes par la fibre à domicile. Il souligne la solidarité dans laquelle le Département a mené cette politique et expose que le contribuable paye 9 € car que le coût du déploiement de la fibre est mutualisé.

*Michel CLAUDEL* note une coquille dans le rapport, il rapporte que la commune de Frahier ne doit pas appartenir à la plaque 15.

*Jean-Jacques SOMBSTHAY* apporte une précision sur les frais de raccordement dans l'esprit de la solidarité et de l'équité, la participation qui sera sollicitée sera de 100 € quel que soit le coût pour desservir l'abonné jusqu'à son domicile.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité ACTE le Schéma Local d'Aménagement Numérique de la CCPH tel que défini par HSN.

◆ RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION (CONCESSION) DE SERVICE PUBLIC ACCUEIL PERIET EXTRASCOLAIRE DES ENFANTS DE 3 A 12 ANS.

*Robert BOURQUIN* expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a signé le 30 décembre 2015, une convention de délégation de service public périscolaire, avec l'Association Les Francas afin de lui confier la gestion d'accueils périscolaires pour une durée de 3 ans soit pour la période 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. La DSP concerne la gestion des pôles périscolaires d'Echenans sous-Mont-Vaudois, Chenebier et Saulnot. Un avenant au contrat a permis de reconduire la DSP d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour l'année 2019, la rémunération du délégataire se répartit (317 459.91€) comme suit :

- Tranche ferme : 222 984.10€
- Option Accueil des mercredis Echenans 20 900.06€
- Option Petites vacances Echenans : 21 298.29€
- Option Accueil des mercredis Chenebier 15 233.72 €
- Option petites vacances Chenebier : 8 737.71€
- Option Petites vacances Saulnot 16 935.79 €
- CLSH de juillet sur le pôle de Saulnot pour 11 370.24 €

La délégation actuelle arrivera à son terme le 31 décembre 2019 ; aussi conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales, il convient de se prononcer sur le principe du renouvellement ou non de cette concession.

Trois options s'offrent au conseil communautaire :

- La première consiste en la reprise en régie des activités périscolaire et extrascolaire pour les trois pôles. Pour cela, la communauté de communes devra s'engager à reprendre le personnel en place lesquels dépendent du code du travail et du droit privé et à assumer en régie l'ensemble des prestations actuellement déléguées (pour info : au 31 décembre 2017, les trois pôles comptabilisent 19 agents dont 15 en CDI, 1 en contrat aidé et 3 en CDD).
- La deuxième option consiste en la reprise en régie partielle. Lancer une concession de services publics pour deux pôles ne se justifie pas et il n'y aurait pas d'effets sur la mutualisation et le coût.
- La troisième option consiste au renouvellement de la concession de service public pour une durée de trois ans. A noter que dans cette hypothèse la communauté de communes indiquera au délégataire des effectifs prévisionnels, à charge pour lui de construire sa rémunération sur cette base. Le délégataire devra assumer dans le cadre de la concession le risque d'exploitation lié à l'augmentation ou à la baisse des effectifs accueillis.

Compte tenu que la reprise en régie suppose que la CCPH soit dotée des compétences techniques et des ressources humaines suffisantes pour exploiter en gestion directe ce service, ce qui n'est actuellement pas le cas, et compte tenu de la volonté toujours affirmée par les élus communautaires de privilégier une offre d'éducation populaire avec toutes les valeurs qui la composent, le bureau souhaite privilégier le recours au tissu associatif pour la gestion des 3 pôles susvisés.

Pas d'observation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le principe de renouvellement de la DSP,
- **DECIDE** de renouveler la gestion de ce service par délégation de service public pour une durée de 3 années, auprès des 3-12 ans,
- **AUTORISE** le Président à engager la procédure de consultation afin de recevoir les offres de candidatures.

◆ **ADOPTION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN POLE PERISCOLAIRE A PLOYE – ENGAGEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE**

*Robert BOURQUIN* rappelle que depuis le 6 janvier 2014, il a été décidé d'ouvrir un pôle périscolaire à Ploye afin de soulager l'accueil méridien et faire face à la mise en place de la semaine de 4,5 jours. Pour se faire les locaux du groupe Robert Ploye ont été réaménagés en modifiant des salles de classes en salle de restauration et en salle d'activités. Le pôle de Ploye accueille les enfants de Louise Michel, Robert Ploye et Poirey, ce qui représente 329 élèves pour l'année 2018-2019. L'accueil périscolaire propose un accueil en périscolaire matin, midi et soir. Le pôle est fermé les mercredis et vacances scolaires.

La création du pôle périscolaire de Ploye a été identifiée dans le contrat PACT validé en conseil communautaire. Ce projet est le dernier projet au contrat PACT à engager et a été fléché sur l'année 2019.

Rappelons que le pôle CADET ROUSSELLE accueille trop d'enfants sur le temps méridien et il conviendrait de déplacer une partie des effectifs sur un autre pôle. Or le site de Grandjean est également saturé. A ce titre, le nouveau pôle périscolaire de Ploye peut être une réponse à apporter notamment par le transfert des enfants de BUSSUREL – VYANS (environ 30 enfants chaque jour) puisque ceux-ci sont déjà transportés en bus.

Il convient à ce stade de définir le programme de construction sachant que la localisation du projet est identifiée sur une parcelle face au groupe scolaire Ploye que la ville d'Héricourt remettra à titre gracieux à la CCPH.

Le Bureau a validé la construction d'un pôle complet soit 300 m<sup>2</sup> (office cuisine, salle de restauration, espace sanitaire, salles d'activités, bureau de direction, local de rangement, local chaufferie, placard, local technique) ainsi que la création d'un grand espace de jeux extérieurs (en option).

Ce projet étant situé au quartier des Chenevières, il reçoit les priorités des aides de la Région, de l'Europe et de l'Etat.

Sur un coût d'opération de 500 000 € HT, on peut donc envisager 80% de subventions.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Etude :	10 000 €	PACT :	100 000 €
Maitrise d'œuvre :	60 000 €	DETR :	150 000 €
Travaux :	350 000 €	FEDER / Région :	150 000 €
Mobilier + office de cuisine *:	30 000 €	CCPH :	100 000 €
Aire de jeux	35 000 €		
Imprévus :	15 000 €		
<b>TOTAL : 500 000 €</b>		<b>TOTAL : 500 000 €</b>	

\*Récupération de l'existant à Ploye



*Robert BOURQUIN* espère que les effectifs seront au rendez-vous car pour l'heure les effectifs principalement des soirs sont assez faibles. Le besoin est de désengorger le Pôle Cadet Rousselle.

*Anne-Marie BOUCHE* souhaite savoir pourquoi il est prévu de construire ce pôle périscolaire aux Chenevières et où il se situera.

*Fernand BURKHALTER* précise que le pôle sera construit sur le terrain vague se trouvant à côté de l'école Robert PLOYE. Il rappelle la nécessité d'un pôle périscolaire sécurisé et autonome puisqu'actuellement l'activité du pôle s'effectue dans les locaux de l'école. Il rappelle que le pôle Cadet Rousselle est actuellement saturé, de même que les effectifs sur la Cuisine Intercommunale malgré son extension. Au démarrage de la Cantine scolaire les chiffres étaient de 450 effectifs quotidiens contre 700 voire plus aujourd'hui.

*Anne-Marie BOUCHE* déplore qu'il n'y ait plus d'école dans les villages, c'est la mort des petits villages de la CCPH.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 abstentions : Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET) :

- ACTE le principe de la construction du pôle périscolaire,
- ACTE du programme prévisionnel de 300 m<sup>2</sup>,
- DECIDE de solliciter l'emprise foncière à titre gracieux à la ville d'Héricourt,
- AUTORISE le Président à engager une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée sur la base du programme défini.

#### ◆ ADMISSION EN NON-VALEUR ORDURES MENAGERES

*Michel CLAUDEL* expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

- Ordures Ménagères

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 658 factures en 2018 (25 400 en 2017) pour 11 565 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à **1 417 046.40 € en 2018**.

Il est proposé d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

Au titre des créances éteintes : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

A noter que la CCPH conteste systématiquement les demandes d'effacement de dettes et préconise plutôt des aménagements de celles-ci.

L'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **419,14 €** portant sur les années 2016 à 2018.

REDEVABLE	ADRESSE	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
TOTAL HERICOURT		0.00 €	0.00 €	152.71 €	0.00 €	174.57 €	327.28 €	PRP SANS LJ
TOTAL AIBRE		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	91.86 €	91.86 €	PRP SANS LJ
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)		0.00 €	0.00 €	152.71 €	0.00 €	266.43 €	419.14 €	

Anne-Marie BOUCHE doute que ces personnes qui ne paient leur redevance ordures ménagères, ne paient pas également leur abonnement téléphonique

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre) ADMET en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 419,14 € imputé au compte 6542.

#### ◆ ADMISSION EN NON-VALEUR PERISCOLAIRE

Michel CLAUDEL expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

À défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de 305,68 €.

Service	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
Service périscolaire	91.68 €					91.68 €	PRP SANS LJ
					148.19 €	148.19 €	
				25.55 €	40.26 €	65.81 €	
<b>TOTAL</b>	<b>91.68 €</b>			<b>25.55 €</b>	<b>188,45 €</b>	<b>305,68 €</b>	

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre : Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) ADMET en non-valeur des créances du service périscolaire pour un montant total de 305.68 € imputé au compte 6542 pour les créances éteintes.

#### ◆ RESSOURCES HUMAINES: ADHESION AU SERVICE SOCIAL DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAONE

Le Président présente Par délibération du 8 février 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au service social du CDG 70 et a autorisé le Président à signer la convention d'adhésion pour l'année 2018.

En effet, compte tenu du nombre croissant d'agents dans la collectivité, le service des Ressources Humaines doit de plus en plus faire face à des agents ayant des problématiques personnelles qui impactent leur vie professionnelle : problèmes de santé, de handicap, de logement, des difficultés financières, familiales, etc...

Or, la collectivité et ses services ne sont pas en capacité de répondre à toutes ces difficultés qui ont pourtant une répercussion directe sur l'engagement professionnel des agents : absentéisme, désengagement professionnel, baisse de la qualité du travail, développement des risques psychosociaux, etc...

La prise en charge de ces problématiques par des professionnels du domaine social permet au service des Ressources Humaines d'apporter une réponse aux agents en difficulté.

Le Service Social créé par le Centre de Gestion, en janvier 2017, est destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés d'ordre social.

**L'adhésion au service social du CDG prévoit les modalités d'interventions suivantes :**

- Des interventions à la demande directe des agents en activité ou en arrêt auprès du service social OU à la demande du service de médecine préventive OU à la demande de la collectivité.
- Les rencontres et entretiens ont lieu prioritairement dans les locaux du CDG 70 à VESOUL, au sein des permanences de JUSSEY, GRAY et LURE (une permanence mensuelle de 2H/mois dans chacune des villes) sur rendez-vous ou également au domicile de l'agent selon ses difficultés pour se déplacer.
- Le respect de la confidentialité : l'assistante sociale agit en toute neutralité et en toute confidentialité. Son code de déontologie la soumet au respect du secret professionnel. L'agent peut d'ailleurs contacter le service social sans en informer sa collectivité et l'intervention ne fera l'objet d'aucun rapport à la collectivité.

Les thématiques abordées par l'assistante sociales sont variées :

- **La santé, le handicap** : accès aux soins, suivi administratif, constitution des dossiers FIPHFP et MDPH
- **Le budget** : accompagnement à la constitution des demandes d'aides financières, action éducative budgétaire
- **Couple/Famille** : accompagnement aux événements de la vie : séparation, divorce, décès...
- **Vie professionnelle** : information sur la législation et la protection sociale
- **Le logement** : accès et/ou maintien dans les lieux

Il est donc proposé de renouveler l'adhésion à ce service par le biais d'une convention avec le CDG 70 et du paiement d'une cotisation additionnelle d'un montant de 0.07 % de la masse salariale.

Cotisation annuelle estimée : 1 477 €.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin au 31 décembre 2021.

La résiliation de cette convention peut être demandée sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** de renouveler l'adhésion au service social du CDG 70 en autorisant le Président à signer la convention d'adhésion et à prévoir les crédits au budget 2019.

◆ **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- Marchés publics : en € HT :

M005/2019	ROGER MARTIN	travaux	Plateforme ODC	90400 ANDELNANS	07/03/2019	338 572,36 €
M006/2019	ROGER MARTIN	travaux	ZA des coquerilles	90400 ANDELNANS	12/02/2019	969 261.25 €
M038/2019	MENUISERIE SALVADOR	travaux	Aménagement du local rangement	70400 GONVILLARS	29/01/2019	7 778,00 €
M047/2019	ADCH	prestations intellectuelles	Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens	70400 HERICOURT	04/02/2019	36 000,00 €
M070/2019	IG-CO	services	Etude d'ingénierie géotechnique	25870 DEVECEY	11/02/2019	13 947,00 €
M073/2019	CSVB	travaux	Remplacement de compteur de calories / pose et raccordement d'un radiateur	90800 ARGIESANS	12/02/2019	4 260,00 €

- Avenants aux Marchés publics : NEANT
- Contrat de location : NEANT
- Contrat d'assurance : NEANT
- Régies comptables : NEANT
- Dons et legs : NEANT
- Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- Nouvelles actions en justice : NEANT
- Conventions de formation du personnel : NEANT
- Contrat de travail à durée déterminée : **25 janvier 2019 au 8 mars 2019**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	1	15h30	1
	1	11h30	1
<b>MULTI ACCUEIL</b>			
Remplacement	3	35 H	2
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Remplacement	1	35 H	1
<b>FISAC</b>			
Cui CAE PEC	1	24 H	1
<b>ENTRETIEN</b>			
Remplacement	2	20 H	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Héricourt, le 19 mars 2019

Le Président,

Fernand BURKHALTER